

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

2018 : l'année des mutations



La galerie et le Parc thermal



Projet requalification du centre bourg



Aménagement ZAC des collines tranche 3

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 4	
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE 4	
A. Dans le monde4	
1) Une poursuite de la croissance mondiale encore fragile :	
2) Un contexte mondial incertain 5	1
B. Dans la zone euro 5	1
C. En France5	1
1) La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 6	1
2) Les mesures du PLF 2018 concernant les collectivités locales : 6	1
D. Le contexte local	
E. Évolution du cadre institutionnel local7	
III. SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL	
A. L'évolution des charges des quatre dernières années9	
B. L'évolution des produits des quatre dernières années10	,
C. Les épargnes10	ļ
D. Fiscalité11	
1) Évolution des taux et des produits11	
E. Les concours de l'État12	
F. Plan pluriannuel d'investissement 2014-201713	
G. Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement14	
1) Budget de l'eau :14	
2) Budget de l'assainissement :14	
H. État de la dette15	
Courbe d'extinction de la dette par budget15	ı
2) Annuité (tous budgets)15	
3) Dette selon la charte de bonne conduite15	
4) Ratio de désendettement16	
5) Ratio de rigidité structurelle :16	
IV. PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2018-202117	
A. Les orientations budgétaires envisagées17	
1 054 377	
B. Évolution des épargnes17	
C. La programmation pluriannuelle18	
V. LES PROJETS POUR 201819	
A. Les projets d'avenir pluriannuels	
1) La troisième tranche de la ZAC des Collines :	
2) La troisième tranche de la rénovation de la galerie thermale :	
3) La première phase de la revitalisation du Centre Bourg :	
4) La poursuite de l'agenda d'accessibilité programmé :20	!

5) La requalification du Centre Technique Municipal :	20
B. Les programmes d'investissement pour 2018	20
1) Vittel, Cadre de vie et Aménagements urbains	20
2) Vittel Tourisme	21
3) Vittel, Enfance et jeunesse	21
4) Vittel, Sports et loisirs	22
5) Vittel, Culture et animations	22
6) Vittel, Actions sociales	23
7) Vittel, Ressources humaines	23
8) Vittel, Communications	23
VI. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	24
A. Diminuer les coûts de fonctionnement	24
B. Contenir la pression fiscale	24
C. Emprunter a minima	24

I. PRÉAMBULE

Issus de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRé), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire, désormais dénommé "Rapport d'orientations budgétaires" est une phase importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. La présentation de ce rapport est également une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargnes et d'endettement.

Il est enfin l'occasion pour l'équipe municipale de ré affirmer avec force la poursuite de ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

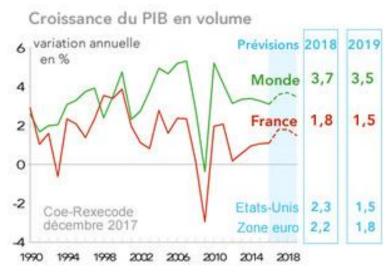
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

A. Dans le monde

1) <u>Une poursuite de la croissance mondiale encore fragile :</u>

Le Centre d'Observation Economique et de Recherche pour l'EXpansion de l'ECOnomie et le Développement des Entreprises (COE-REXECODE) précise dans son dernier rapport de décembre 2017 que, dans le prolongement de cette année, la croissance devrait être largement partagée en 2018.

Le principal risque autour des perspectives semble désormais celui d'un retour de l'inflation, d'autant plus spectaculaire qu'il est encore peu anticipé. Sa réalisation renforcerait l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et singulièrement de l'économie américaine en 2019.



2) Un contexte mondial incertain

Le Fond Monétaire International (FMI) souligne que la reprise mondiale de l'activité économique s'affermit progressivement. La croissance mondiale, qui, en 2016, avait été la plus faible depuis la crise financière mondiale à 3,2 %, devrait passer à 3,6 % en 2017 et à 3,7 % en 2018. Par ailleurs, comme le rappellent les économistes du département analyse et prévision de l'OFCE, malgré diverses menaces sur l'économie mondiale depuis deux ans, la croissance a résisté en 2016, n'affichant qu'un faible ralentissement, après des rythmes supérieurs à 3 % entre 2012 et 2015.

L'incertitude politique et géopolitique, dans le sillage de l'élection américaine ou le risque d'éclatement de l'Union Européenne ou de l'Union Monétaire après le Brexit restent présents. L'émergence de nouvelles sources d'incertitudes sur la politique commerciale des Etats-Unis ou sur l'issue de prochaines élections en Europe ne devrait pas être la source d'un nouveau choc majeur qui remettrait en cause le schéma de croissance qui s'est amorcé.

Aux États-Unis, l'administration Trump devrait mener une politique expansionniste, axée sur des baisses d'impôts et des dépenses régaliennes, tandis qu'au Royaume-Uni l'austérité annoncée pour 2018 pourrait être assouplie en fonction de l'évolution du solde public et des conséquences du Brexit.

B. Dans la zone euro

La croissance du PIB dans la zone euro a dépassé les attentes au premier semestre 2017. Dans l'union monétaire, la croissance devrait s'élever à 2,1% en 2017 (+0,3 point par rapport à juin). L'économie européenne semble voir retrouver sa vigueur en 2018 : la commission européenne, le F.M.I. et la banque centrale européenne s'accordent tous sur un scénario où :

- les prévisions d'évolution du Produit Intérieur Brut des principaux états européens convergent vers 2%,
- l'inflation dans la zone euro devrait rester modérée,
- le chômage devrait poursuivre sa décrue.

La reprise semble également tirée par

- des dépenses de consommation en hausse,
- une augmentation des exportations et
- une politique monétaire accommodante.

Mais cette reprise pourrait être de courte durée en raison de perspectives de croissance à moyen terme trop faible (1,5%). La consolidation de l'économie européenne à long terme reste donc très incertaine.

C. En France

Selon les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,8% en 2017, soit 0,2 point de plus que ce qui était prévu en juin, après trois années de croissance plus modeste autour de 1%. Ce rebond de la croissance est notamment dû au sursaut du tourisme et au redémarrage du secteur de la construction.

En revanche, de nombreuses inquiétudes demeurent quant au déficit public et à l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB dès fin 2017.

Par ailleurs, l'économie française reste marquée par :

- Un taux de chômage en très légère baisse qui devrait s'établir à 9,4 % en 2017,
- Un niveau d'endettement public qui frôle le plafond symbolique des 100 % du PIB soit 2250 milliards d'euros.
- Une inflation faible qui devrait atteindre 1% fin 2017

1) La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

Le projet de loi de finances (PLF) 2018 table sur une prévision de croissance similaire à la prévision de l'INSEE (1,7% pour 2017 et 2018). Cette prévision a d'ailleurs été jugée "prudente" pour 2017 et "raisonnable" pour 2018 par le haut conseil des finances publiques. En revanche, ce haut conseil considère la prévision de réduction du déficit trop lente (2,9% du PIB en 2017 et 2,6% du PIB en 2018).

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, présentée en parallèle du PLF 2018, fixe une série d'objectifs et confirme que les collectivités vont devoir composer avec un cadre budgétaire de plus en plus encadré :

- Encadrement de l'évolution du solde budgétaire: l'objectif fixé dans la loi de programmation se traduirait par une diminution importante de la part des collectivités territoriales dans la dette publique totale: de 8,6 % aujourd'hui, elle ne devra représenter que 5,9% en 2022.
- Encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités: l'article 7 fixe des objectifs en matière d'évolution de la dépense, en volume, des différentes administrations publiques (Etat, hospitalier, territoriale). A noter que les collectivités locales sont le seul sous-secteur à se voir assigner un objectif de diminution nette de la dépense à partir de 2020 (+0,3% en 2018, +0,7% en 2019, -0,3% en 2020, -1,6% en 2021, -0,6% en 2022).
- <u>Diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement :</u> la diminution porte sur les dépenses de fonctionnement correspondant à un plafond d'évolution annuelle fixé à +1,2% inflation comprise, et à périmètre constant. C'est le différentiel entre ce +1,2% et la hausse moyenne de +25%/an constatée entre 2009 et 2014 qui permettra d'aboutir à 13 milliards d'euros. Des contrats seront conclus entre les préfets et les 319 plus grandes collectivités pour déterminer les objectifs d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement.

2) Les mesures du PLF 2018 concernant les collectivités locales :

L'article 16 du Projet de Loi de Finances (PLF) a fixé le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 27,05 milliards d'euros en 2018 contre 30,86 en 2017. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA.

Pour autant, ce maintien théorique de la DGF est accompagné par :

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale: Ce dispositif a pour objectif de dispenser de taxe d'habitation environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30% en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100% en 2020) et soumis à conditions de ressources. L'État prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017,
- Le rétablissement du jour de carence dans les trois fonctions publiques,

- <u>La mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local</u> : le soutien à l'investissement du bloc communal a été mis en œuvre à titre exceptionnel en 2016 et 2017. Il prend, désormais, la forme d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à part entière,
- <u>L'automatisation du FCTVA</u>: Ce dispositif a été expérimenté en 2016 et 2017. Il serait généralisé par le recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement permettant une dématérialisation quasi intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement,
- Le gel du point d'indice de la fonction publique après une hausse de 0,6% en 2016 et 2017,
- <u>Le report des mesures</u> liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) à 2019,
- Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG: La loi prévoit la suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle ainsi que la création, par décret, d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents. En contrepartie de son versement, les employeurs publics locaux bénéficieront d'une compensation prenant la forme d'une baisse du taux des cotisations « employeur maladie » qui passera de 11,5 à 9,9 %.

D. Le contexte local

Selon le rapport de l'INSEE portant sur la conjoncture dans les Vosges, le début de reprise de la zone euro ne s'est pas encore diffusé pleinement dans nos territoires.

On observe localement:

- Une contraction de l'emploi salarié dans tous les secteurs, conséquence notamment de la situation défavorable de l'emploi dans le commerce et la construction ; le taux de chômage s'élève à 10,3% au 2ème trimestre 2017 contre 9,3% pour la région Grand Est, et derrière les trois autres départements lorrains.
- Après le recul du nombre de microentreprises créées en 2015, les années 2016 et 2017 ont vu le taux de créations d'entreprises augmenter de 34 % (de 29 à 39)
- Un taux de pauvreté à 10 % en fin 2016

Depuis plusieurs années, les Vosges sont confrontées à une situation économique difficile : un taux de chômage élevé et des problématiques d'accès à l'emploi, une hausse du taux de chômage pour les personnes les moins qualifiées, les jeunes et les seniors, avec en parallèle des besoins importants de postes au sein des entreprises, des dynamiques d'investissements et de créations d'entreprises qui ne compensent pas totalement les destructions d'emplois, une attractivité confirmée mais un risque d'érosion dans un environnement concurrentiel.

E. Évolution du cadre institutionnel local

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny et Terre d'eau - Vittel-Contrexéville ont fusionné et le territoire s'est étendu à la commune de Thuillières.

Le nouveau territoire est ainsi composé de 45 communes représentées par 70 élus formant le conseil communautaire de la Communauté de communes Terre d'Eau.

La loi a renforcé le degré d'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences communautaires (et en précisant certaines autres) développement économique, promotion du tourisme, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage...

Ainsi, la zone d'activités de la Croisette et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ont donc été transférées à la Communauté de Communes Terre d'Eau en 2017. De manière analogue, la promotion du tourisme et la gestion des équipements touristiques a été confié à la Société Publique Locale « Destination Vittel Contrexéville » dont la Communauté de Communes est actionnaire.

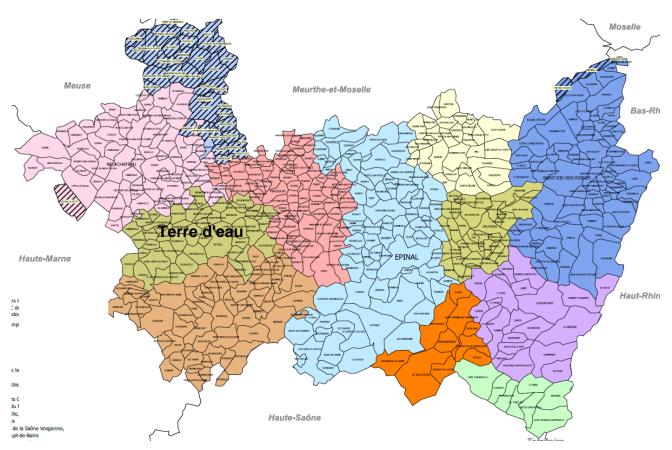
La Maison de Service Au Public figurant dans les anciens statuts de la communauté de communes de Bulgnéville ressort également des compétences de la nouvelle communauté de communes terre d'eau.

Enfin, le 1^{er} janvier 2018, c'est la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui doit être exercée par Terre d'eau.

Ces diverses prises de compétence vont générer vers la communauté de communes des transferts de charges dont les modalités pratiques restent encore à préciser.

Dans ce contexte incertain, la municipalité souhaite réaffirmer ces choix pour la nouvelle année.

La carte de l'intercommunalité dans les Vosges au 1er janvier 2017



III. SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL

A. L'évolution des charges des quatre dernières années

	2014	2015	2016	2017*	variation N/N-1
Charges à caractère général	5 047 861	5 118 765	4 537 428	4 790 108	5,57%
Charges de personnel	6 421 020	6 314 490	6 123 170	6 206 691	1,36%
Atténuations des produits (FPIC)	588 505	817 601	1 242 509	941 959	-24,19%
Autres charges	1 588 804	1 313 175	1 357 917	1 126 497	-17,04%
Charges financières	367 360	338 713	315 891	298 145	-5,62%
Total	14 013 550	13 902 744	13 576 914	13 363 401	-1,57%
variation N/N-1	3,66%	-0,79%	-2,34%	-1,57%	

^(*) Provisoire

En 2017, les charges à caractère général augmentent de 5,57% par rapport à 2016. Cette progression est principalement due au changement d'affectation des dépenses liées à l'activité de l'office du tourisme qui, les années précédentes, étaient comptabilisées dans le chapitre "autres charges".

Le chapitre 014, "atténuations de produits" est en forte baisse (24,19%). En effet, du fait de la fusion des deux communautés de communes, les bases de calcul du FPIC se sont trouvées modifiées et Vittel a ainsi bénéficié d'un traitement plus favorable.

Malgré des dépenses liées à l'accueil d'une étape du tour de France et au 60 ème anniversaire du jumelage de la ville de Vittel avec Badenweiler, la collectivité a su maîtriser ces dépenses. Les charges de personnel augmentent de 1,36% entre 2016 et 2017, hausse très modérée compte tenu du GVT, de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+0,6% au 1 er février), et des dépenses supplémentaires que la ville a dû supporter dans le cadre de l'organisation du tour de France.

	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	6 421 020	6 314 490	6 123 170	6 206 691
évolution	4,45%	-1,66%	-3,03%	1,36%

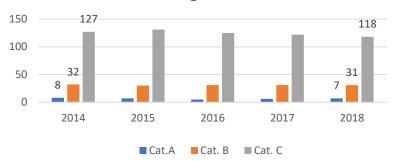
	2014	2015	2016	2017*
Dépenses réelles de fonctionnement	14 013 550	13 902 744	13 576 914	13 363 401
Charges de personnel	6 421 020	6 314 490	6 123 170	6 206 691
Dépenses de personnel/DRF	45,82%	45,42%	45,10%	46,45%

Les effectifs en équivalent temps plein et par catégorie :

	2014	2015	2016	2017
Effectifs en équivalent temps plein*	167,21	168,52	163,49	164,78
Evolution		0,78%	-2,98%	0,79%

^{*}Sont pris en compte tous les agents, tout statut confondu, sauf remplacement maladie et qui avaient plus de 6 mois d'ancienneté au 1er janvier de l'année considérée.

Effectif en agents titulaires



B. L'évolution des produits des quatre dernières années

	2014	2015	2016	2017*	variation N/N-1
Atténuations des charges	259 201	209 264	176 132	160 011	-9,15%
Produits des services	1 638 400	1 940 691	1 694 207	1 701 389	0,42%
Impôts et taxes	10 932 113	11 364 940	11 845 712	11 886 424	0,34%
Dotations et subventions reçues	3 067 389	2 669 503	2 257 883	2 007 786	-11,08%
Autres produits	1 152 110	744 989	869 598	1 026 198	18,01%
Total	17 049 213	16 929 387	16 843 532	16 781 808	-0,37%
variation N/N-1	0,80%	-0,70%	-0,51%	-0,37%	

^(*) provisoire

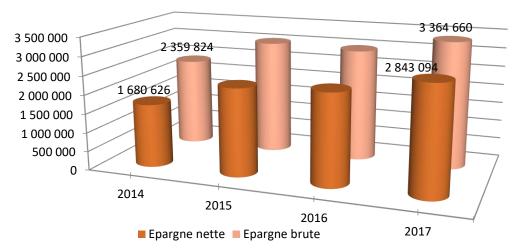
Les principales recettes de gestion sont constituées par l'addition de la fiscalité directe, de la DGF, de la surtaxe sur les eaux minérales et des produits des jeux. Elles représentent 82,79% du total des recettes en 2017 ; la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est de 331 801€ soit - 20,04% par rapport à 2016.



On notera la baisse des dépenses plus rapide que celle des recettes assurant la progression de l'épargne brute.

C. Les épargnes

	2014	2015	2016	2017
Epargne nette	1 680 626	2 320 058	2 418 392	2 843 094
Epargne brute	2 359 824	3 026 643	2 971 257	3 364 660



Grâce à la maitrise des comptes depuis 2014, l'épargne nette a progressé chaque année, permettant le maintien d'une capacité d'investissement forte.

D. Fiscalité

1) Évolution des taux et des produits

Taxe d'habitation:

_				
ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 593 252	19,38%	1 665 372	-1,55%
2015	8 993 272	19,38%	1 742 896	4,66%
2016	8 815 026	19,38%	1 708 352	-1,98%
2017	8 857 982	19,38%	1 716 677	0,49%

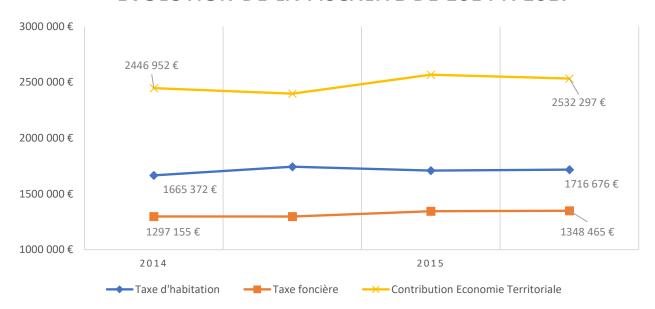
Taxes foncières:

Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			bâti	
ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	12 309 212	10,53%	1 296 160	1,16%	88 554	17,86%	15 816	-0,05%
2015	12 499 922	10,53%	1 316 242	1,55%	89 658	17,86%	16 013	1,25%
2016	12 617 793	10,53%	1 328 654	0,94%	89 548	17,86%	15 993	-0,12%
2017	12 651 838	10,53%	1 332 239	0,27%	89 489	17,86%	15 983	-0,07%

Cotisation Foncière des Entreprises

,	ière des entr	eprises		
ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2014	8 174 835	20,10%	1 643 142	3,18%
2015	8 234 522	20,10%	1 655 139	0,73%
2016	8 299 909	20,10%	1 668 282	0,79%
2017	8 344 480	20,10%	1 677 240	0,54%

EVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE 2014 À 2017



Les taux d'imposition restent inchangés sur la période 2014-2017. La variation des produits des taxes est liée à la revalorisation forfaitaire votée lors de l'adoption de la loi de finances et à la variation de la matière imposable.

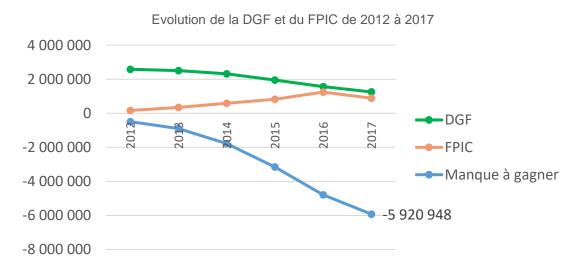
À titre de comparaison, le tableau ci-dessous indique les valeurs de quelques autres communes

vosgiennes:

2017	Vittel	Contrexéville	Bulgnéville	Neufchâteau	Mirecourt	Epinal	COI	ix moyens mmunaux 16 au niveau	
							National	Départemental	
TH	19.38%	20,49%	21,09%	25,56%	28,13%	18,81%	24,38%	26,67%	
TFB	10.53%	10,34%	13,53%	22,21%	22,14%	23,53%	20,85%	18,07%	
TFNB	17.86%	37,00%	32,00%	38,65%	30,62%	38,50%	49,31%	29,46%	
CFE	20.10%	21,99%	19,40%		27,66%		26,13%	22,97%	

E. Les concours de l'État

Comme en 2016, on peut constater que la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer fortement. On constate que la DGF augmentée du prélèvement au titre du fonds de péréquation a généré un manque à gagner de 5 920 948€ depuis 2012.



F. Plan pluriannuel d'investissement 2014-2017

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements est décliné par la Municipalité.

En 4 ans, 13,5 millions d'euros d'investissement ont pu être réalisés sans emprunt avec une moyenne annuelle de 3,5 millions environ.

Les principales opérations concernent : la galerie thermale, les aménagements urbains, le Centre de Préparation Omnisports, le centre équestre et l'établissement thermal.

	TOTAL	2014	2015	2016	2017
DÉPENSES TOTALES	13 502 942	3 680 535	2 949 355	3 825 501	3 047 551
Gymnases Roger Lefebvre	19 616	9 995	5 000	4 621	0
CPO	1 642 411	166 956	615 645	740 767	119 043
Ecole de musique	42 299	6 137	5 335	26 215	4 612
Centre d'hébergement	55 083	15 508	0	24 679	14 897
Bois et forêts	79 234	23 679	14 321	0	41 233
Extension cimetière	40 980	11 355	2 280	23 606	3 739
Equipements touristiques	332 247	297 437	19 830	3 536	11 444
Etablissement Thermal HT	963 950	114 409	32 348	740 009	77 184
Cité administrative	63 867	19 872	23 063	8 655	12 277
Aménagements urbains	2 495 578	280 870	477 538	182 808	1 554 362
Informatisation des services	372 001	69 350	85 805	156 021	60 824
Alhambra - Terminus	94 495	4 291	3 001	5 606	81 596
Lutte contre les inondations	24 384	3 360	10 972	7 028	3 024
Bibliothèque-Médiathèque	69 493	13 078	53 895	1 124	1 396
Affaires scolaires et périscolaires	407 248	41 835	47 261	182 845	135 307
Stade et autres équipts sportifs	305 677	45 198	51 145	70 407	138 928
Centre technique municipal	545 930	125 139	115 110	64 404	241 276
Aire d'accueil gens du voyage	204 351	203 250	1 100	0	0
Affaires sociales	1 678	0	0	1 678	0
Immeubles productifs de revenus	44 583	10 833	5 417	5 724	22 608
Bâtiments socio-culturels	166 792	109 355	475	15 961	41 002
Vigie de l'eau (HT)	14 151	14 151	0	0	0
Chauffage collectif	480 009	124 580	119 552	114 960	120 917
Galerie thermale	2 852 492	1 408 175	187 550	1 255 495	1 272
Centre équestre HT	1 545 879	418 737	1 020 551	103 339	3 252
Mise en conformité accessibilité	246 678		0	11 376	235 302
Divers	391 837	142 983	52 161	74 637	122 056

	TOTAL	2014	2015	2016	2017
RECETTES TOTALES	3 662 427	509 024	1 523 472	961 218	668 714
CPO	275 014	5 645	0	246 339	23 030
Bois et forêts	10 000	0	0	10 000	0
Etablissement Thermal	46 906	28 542	18 363	0	0
Cité administrative	1 521	0	1 521	0	0
Aménagements urbains	47 125	0	12 733	27 624	6 768
Bibliothèque-Médiathèque	27 000	27 000	0	0	0
Affaires scolaires et périscolaires	10 000	0	0	0	10 000
Aire d'accueil gens du voyage	243 299	192 078	51 221	0	0

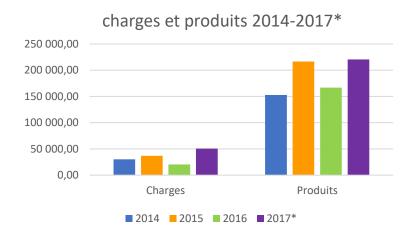
Bâtiments socio-culturels	5 081	5 081	0	0	0
Galerie thermale	1 363 702	65 990	896 021	176 237	225 454
Centre équestre	345 677	0	248 213	97 464	0
Divers	1 287 102	184 687	295 400	403 553	403 463

G. Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'évolution des charges et des produits des quatre dernières années.

1) Budget de l'eau :

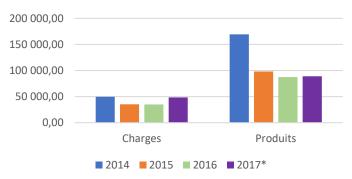
	2014	2015	2016	2017*
Charges	30 092,23	36 827,49	20 311,94	50 731,25
Produits	152 848,23	216 609,96	166 779,88	220 567,45



2) Budget de l'assainissement :

	2014	2015	2016	2017*
Charges	49 775,76	35 201,34	35 009,46	48 301,23
Produits	169 318,37	98 290,15	87 277,92	89 030,05

Charges et produits 2014-2017*

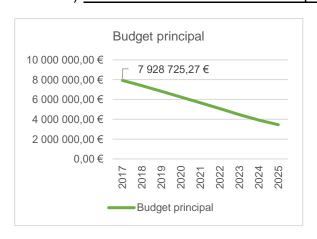


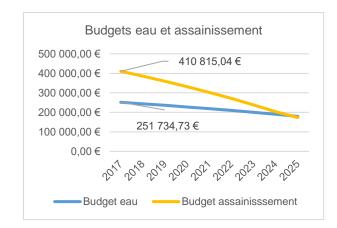
H. État de la dette

Les principales données sont les suivantes :

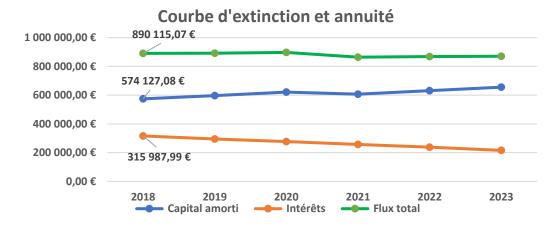
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capital restant dû	8 591 275,04	9 143 652,91	9 865 820,00	10 733 434,36
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	3,76%	3,74%	3,72%	3,73%
Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans 4 mois	14 ans 3 mois	14 ans 8 mois	15 ans 3 mois
Durée de vie moyenne	7ans 5 mois	8 ans	8 ans 3 mois	8 ans 6 mois

1) Courbe d'extinction de la dette par budget



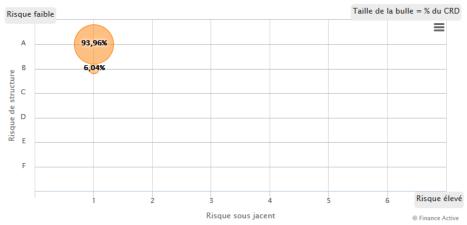


2) Annuité (tous budgets)



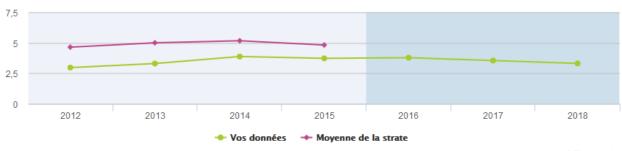
3) Dette selon la charte de bonne conduite

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 371 027,17 €	74.16 %	4.69 %
Variable	1 701 119,87 €	19.80 %	0.61 %
Barrière	519 128,00 €	6.04 %	3.70 %
Ensemble des risques	8 591 275,04 €	100.00 %	3.82 %



4) Ratio de désendettement





5) Ratio de rigidité structurelle :

Il correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune :

	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel (1)	6 421 020	6 314 490	6 123 170	6 206 691
Intérêts de la dette (2)	367 495	338 713	315 891	298 145
Produits réels de fonctionnement (3)	17 049 213	16 929 387	16 843 532	16 781 808
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	39,82%	39,30%	38,23%	38,76%

Au vu de ces différents graphiques, on constate que la Ville de Vittel

- ✓ maintient un ratio de désendettement très faible, bien inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans,
- ✓ détient une dette qui ne présente ni risque structurel, ni risque sous-jacent
- ✓ dégage un autofinancement courant significatif
- ✓ assure la baisse de son taux de rigidité structurelle (dépenses incompressibles /produits de fonctionnement)

Ces indicateurs tendent à montrer une bonne santé financière de la commune malgré les fortes contraintes externes.

IV. PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2018-2021

A. Les orientations budgétaires envisagées

La commune a réalisé une prospective financière en prenant pour base le compte administratif prévisionnel élaboré au 24 janvier 2018. Cette analyse intègre les éléments connus, dont les mesures contenues dans la loi de finances 2018.

La méthodologie :

Les charges à caractère général progressent de 2,00% /an

Les charges de personnel et le FPIC sont figés à partir de 2018

Les charges de gestion courante augmentent en 2018 et ensuite elles sont figées.

Les charges exceptionnelles progressent en 2018 - suite à l'apport fait sur le budget annexe des collines - ensuite elles retrouvent leur niveau de 2017.

La fiscalité directe progresse uniquement du fait de l'effet base, soit 1,2% l'an sur toute la période La CVAE - TASCOM et FNGIR sont figés de 2018 à 2020

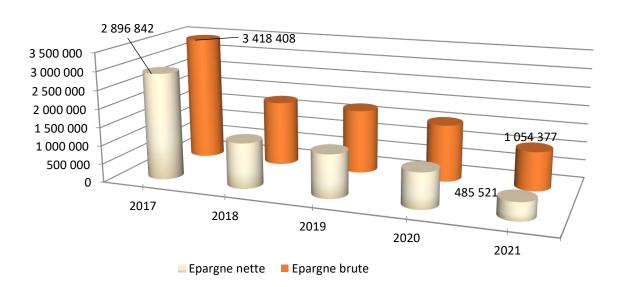
La taxe sur l'électricité, les produits des jeux ainsi que la surtaxe sur les eaux minérales sont figés de 2018 à 2020

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse sur toute la période.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) baisse sur toute la période de 15,5 % par an.

	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS RÉELS	16 781 808	16 265 325	15 999 463	15 896 160	15 492 373
Variation	-0,37%	-3,08%	-1,63%	-0,65%	-2,54%
CHARGES RÉELLES	13 363 401	14 492 421	14 261 056	14 349 103	14 437 996
Variation	-1,57%	8,45%	-1,60%	0,62%	0,62%
Epargne nette	2 896 842	1 231 285	1 175 858	962 664	485 521
Epargne brute	3 418 408	1 772 904	1738 406	1547 057	1 054 377

B. Évolution des épargnes



Le résultat de cette prospective démontre une croissance des charges plus importante que celle des produits conduisant à une diminution des épargnes.

C. La programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle d'investissements de 2018 à 2021 se répartit ainsi :

	Total dépenses	Total recettes
TOTAL	20 646 245	3 223 846
Gymnases Roger Lefebvre	75 700	0
CPO	1 085 520	233 043
Ecole de musique	28 090	0
Centre d'hébergement	233 840	0
Bois et forêts	170 890	5 000
Extension cimetière	48 888	0
Equipements touristiques & thermaux	2 010 550	0
Etablissement Thermal HT	348 055	0
Centre multi accueil FRIMOUSSE	162 600	0
Cité administrative	440 284	0
Aménagements urbains	3 736 410	64 000
Informatisation des services	311 310	0
Alhambra – Terminus	22 123	47 250
Lutte contre les inondations	172 800	0
Bibliothèque-Médiathèque	34 700	0
Affaires scolaires et périscolaires	742 420	18 900
Stade et autres équipements sportifs	740 135	48 000
Centre technique municipal	2 109 915	1 000
Affaires sociales	177 000	0
Immeubles productifs de revenus	85 000	0
Bâtiments socio-culturels	252 025	0
Chauffage collectif	594 150	0
Galerie thermale	2 556 500	872 000
Mise en conformité accessibilité	1 911 340	0
Centre bourg	1 842 000	0
Divers	754 000	2 732 241

Le Plan Pluriannuel d'Investissement souhaité par la ville sur la période est de 20,5 M€.

Compte tenu des épargnes sur la même période, la totalité du programme ne pourra être réalisée.

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	2 896 842	1 231 285	1 175 858	962 664	485 521
Recettes d'investissement	722 472	1 132 193	994 995	1 469 658	877 588
FCTVA	393 492	460 000	462 995	937 658	781 588
Autres recettes	9 971	30 000	30 000	30 000	30 000
Produits de cession	<i>53 748</i>	273 000	50 000	50 000	50 000
(1)Subventions	265 261	369 193	452 000	452 000	16 000
Dépenses d'équipement					
potentielles	3 619 314	2 363 478	2 170 853	2 432 321	1 363 109

(1)Subventions de 2018 à 2021 liées aux équipements

V. LES PROJETS POUR 2018

La construction du budget 2018 s'oriente autour de deux axes forts :

- Les projets d'avenir pluriannuels (A)
- Les programmes d'investissement pour 2018 (B)

A. Les projets d'avenir pluriannuels

Cinq projets d'ampleur marqueront l'année 2018 :

- La troisième tranche de la ZAC des Collines
- La troisième tranche de la rénovation de la galerie thermale
- La première phase de la revitalisation du Centre Bourg
- La poursuite de l'agenda d'accessibilité programmé
- La requalification du Centre Technique Municipal

1) La troisième tranche de la ZAC des Collines :

Débuté en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a abouti à son adoption le 4 mai 2017.

Ce travail d'ampleur permet à la Ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la municipalité a mis en œuvre *la 3*ème *tranche de la ZAC des Collines* qui se décline en 2 zones respectives de 20 et 23 parcelles. Une première ligne budgétaire de 1 600 000 euros sera affectée à cette opération majeure qui proposera aux vittellois et aux futurs vittellois une solution de court et moyen terme (43 parcelles) en respectant les objectifs de densification inclus dans le PLU.

2) La troisième tranche de la rénovation de la galerie thermale :

Fleuron de notre patrimoine architectural, *les travaux de restauration de la galerie thermale* s'inscrivent dans la poursuite des parties déjà rénovées. Dans le cadre d'une autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros, cet investissement important est financé par les partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs telle la Fondation du Patrimoine. Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assurer le développement touristique de la station. Afin d'assurer la tranquillité des touristes et des curistes, les travaux ne commenceront qu'à l'automne 2018. Comme les tranches précédentes, ils portent sur la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs et des peintures ainsi que l'éclairage.

3) La première phase de la revitalisation du Centre Bourg :

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du *programme de requalification du centre-ville 2018-2022*. Dans le même temps, ce programme devrait permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits, sur le territoire, et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de VITTEL envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes. La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalands et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Le projet s'étend sur un périmètre d'environ 4,3 hectares du Centre-Ville. Il reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de VITTEL est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers, sur un ensemble d'opérations pluriannuelles estimées à environ 3,5 millions d'euros qui feront l'objet d'une demande d'autorisation de programme lors du prochain Conseil Municipal.

4) La poursuite de l'agenda d'accessibilité programmé :

2018 verra également la poursuite de la déclinaison de *l'agenda d'accessibilité programmée*. 46 bâtiments communaux sont concernés pour un budget total estimé de 3 millions d'euros sur 9 ans. Après les travaux d'accès de l'Hôtel de ville, la rénovation des locaux du 1^{er} étage de la Mairie, les travaux devraient concerner cette année les écoles du Haut de Fol et Louis Blanc, le Vita, le CPO et divers autres bâtiments municipaux.

5) La requalification du Centre Technique Municipal :

Face à la vétusté des *locaux du Centre Technique Municipal*, qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 20 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluri annuel 2017-2019 de requalification de ces locaux. 2018 devrait permettre la construction de locaux, ateliers et sanitaires qui assureront une meilleure qualité de travail des agents de la Ville.

B. Les programmes d'investissement pour 2018

1) Vittel, Cadre de vie et Aménagements urbains

En matière de <u>voirie</u>, en complément des opérations d'ampleur déjà réalisées avenue Bouloumié et avenue du Haut de Fol, une nouvelle enveloppe sera affectée à la réfection de diverses rues en fonction de l'état de la bande de roulement et de la fréquentation des rues. Le cas échéant, les canalisations d'eau et d'assainissement seront remplacées et des fourreaux pour la fibre optique seront posés en même temps que la réfection des rues dans le cadre du projet Vittel Numérique préparant ainsi le plan régional de déploiement du Très Haut Débit 2018-2023.

Dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, la ville de Vittel poursuivra la rénovation de l'<u>éclairage public</u> et son opération de renouvellement de l'ensemble de son parc de luminaires anciens. Une première tranche de travaux concernant 1 000 luminaires est déjà engagée.

La technologie LED sera mise en œuvre et permettra de diminuer de manière significative (plus de 50%) les consommations d'électricité, ainsi que les puissances souscrites auprès du fournisseur d'énergie.

En matière d'<u>environnement</u>, après une année de travail avec les divers partenaires, les mesures compensatoires suite à la construction du centre équestre seront réalisées en 2018.

Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le *fleurissement* et la reconduction de l'animation des *jardins éphémères* avec comme objectif la visite du jury des Villes et Villages

fleuris en 2019. Les entrées de ville verront également de nouveaux aménagements paysagers et floraux.

Divers aménagements urbains pour assurer la sécurité du quotidien compléteront ces divers travaux : renouvellement des équipements de l'aire de jeux de la Bienfaisante, rénovation de la fontaine Impériale, mise en place de radars pédagogiques aux entrées de Ville, mise en œuvre de caméras de vidéosurveillance dans certains quartiers ciblés.

2) Vittel Tourisme

Elément majeur de la dynamique de l'économie locale, le budget 2018 fera une place importante au tourisme : Outre la dernière tranche de rénovation de la galerie thermale, plusieurs axes de développement seront déclinés :

- <u>Le développement de l'activité hôtelière</u>: Les contacts en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations devront aboutir à l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret. L'ex Hôtel des Thermes fera également l'objet d'opérations de sécurisation et son devenir sera au cœur des réflexions en cours.
- <u>Le maintien de la ligne SNCF 14</u>: La municipalité restera vigilante et combative sur ce dossier : Pour montrer sa détermination et sa volonté de collaborer à une solution pérenne, la ligne d'emprunt de 500 000 € prévue depuis deux ans au budget d'investissement sera maintenue.
- La Forêt Parc: L'année 2018 devrait voir l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à Vit Tel Ta Nature avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire. La Ville accompagnera ces projets en améliorant l'accès et la signalisation du parc et en reconfigurant le parcours de santé.
- Fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville engagera diverses actions d'améliorations dans <u>le parc thermal</u> en matière d'accès et d'éclairage. Des discussions sont en cours à ce sujet avec Agrivair.
- Tout en engageant une étude concernant son accessibilité, <u>le palais des Congrès</u> verra sa façade sécurisée grâce à des garde-corps et des bacs à fleurs
- Partenaire essentiel de la politique touristique, <u>la Maison du Patrimoine</u> bénéficiera de travaux importants de rénovation des sols.
- Les chaussées du <u>camping</u> seront rénovées et les rives du ruisseau le traversant seront confortées.

Par ailleurs, avec la Société Publique Locale (SPL) destination Vittel Contrexéville, les villes thermales et la communauté de communes terre d'eau se sont dotées d'un outil permettant de répondre au transfert de la compétence promotion du tourisme vers l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Aussi, les crédits inscrits antérieurement à titre de subventions seront transférés en prestations de services qui feront l'objet de contrats entre la SPL et ses actionnaires publics.

3) Vittel, Enfance et jeunesse

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés.

Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Après la fin des travaux du Plan Numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, les crédits 2018 concerneront les travaux de réfection de sols à Louis Blanc et Petit Ban et l'informatisation des BCD.

La municipalité soumettra en outre aux Conseils d'Ecoles la proposition du retour à la semaine de 4 jours.

La Ville mettra en œuvre cette année une expérimentation du paiement numérique des services périscolaires.

Comme les années passées, la ville apportera son soutien à l'association familiale, gestionnaire du centre de loisirs de maximois. Elle engagera une deuxième tranche de travaux de rénovation de la structure, d'un budget prévisionnel de 161 600 euros permettant une poursuite optimale des activités de l'association.

Il en sera de même pour l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance. Face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, une extension du bâtiment sera mise en œuvre, avec le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant prévisionnel de 162 600 euros.

Côté jeunesse, le CLSH dédié aux adolescents, dont les locaux ont été aménagés dans l'ancienne médiathèque, au-dessus du Terminus, verra son fonctionnement pérennisé sur l'année entière.

4) Vittel, Sports et loisirs

Après les travaux du CPO en 2015 et 2016, l'entretien courant des bâtiments et des terrains sportifs continuera de faire l'objet de soins attentifs et d'investissements importants tel un parquet pour le taraflex et l'aménagement de locaux, en particulier au Vita. Par ailleurs, la Ville va poursuivre sa réflexion quant aux aménagements du terrain de rugby.

Le service des sports de la ville se mobilisera également autour de projets importants :

- la coupe du monde de Football Russia 2018
- la coupe du Monde de Football féminine
- la préparation du label 2024

Les services municipaux participeront activement, comme chaque année, à l'organisation de multiples événements sportifs : Championnats départementaux, régionaux et nationaux de diverses disciplines, Aquathlon, tir à l'arc, Foulées Vosges...

Les associations sportives feront l'objet d'un soutien financier constant dans le cadre de la charte du sport représentant plus de 50 % du montant total des subventions aux associations.

5) Vittel, Culture et animations

Les traditionnels carnaval en mars, foire aux grenouilles et printemps des poètes en avril, les animations estivales dans le parc thermal et les festivités de fin d'année seront maintenues.

Les crédits affectés au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque, du cinéma et de l'école de musique et de danse seront reconduits. Plusieurs salles de l'école de musique et de la médiathèque seront rénovées. En outre, les uniformes de l'Harmonie Municipale, qui commencent à se dégrader, seront renouvelés.

Comme pour les associations sportives, le soutien aux associations culturelles est naturellement poursuivi grâce notamment aux conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

6) Vittel, Actions sociales

En 2016, le CCAS avait engagé la demande de labellisation de la maison ressources en Maison de Services Au Public (MSAP). Cette labellisation, accordée par l'État, permet de contractualiser les relations et d'assurer la proximité des organismes les plus importants pour la vie des habitants: CAF, CPAM, Pôle Emploi et d'autres encore comme le conciliateur de justice ou la mission locale. En contrepartie des engagements de la collectivité, l'État apporte un soutien financier qui permet d'offrir un service de proximité de qualité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette MSAP relève de la compétence de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

En parallèle des permanences, le CCAS poursuivra bien sûr ses actions habituelles :

- l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- les actions menées par les ateliers tremplin : cuisine, couture, travail du bois...
- le suivi des bénéficiaires du RSA;

Ces deux dernières actions étant financées en partie par le Conseil Départemental.

Les actions de prévention dans le cadre scolaire avec les "goûters philo" et "ani'mots" seront reconduites, de même que les GPS (Goûters Pratiques Séniors) qui rencontrent un franc succès. Les bons d'achat de fin d'année et le repas des aînés figureront également au programme des actions en faveur des séniors.

7) Vittel, Ressources humaines

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 191 collaborateurs de la Ville, tous statuts confondus, et parce qu'ils sont au cœur des activités municipales, la Municipalité a engagé un travail de concertation de plusieurs mois avec un COPIL pluridisciplinaire afin de mettre en place la refonte du régime indemnitaire des agents.

En réduisant les inégalités existantes, sans léser les agents qui auraient une situation actuelle confortable, ce nouveau régime sera sécurisé dans le temps et mettra en avant le présentéisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros.

Il sera complété par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion, au 1^{er} janvier 2018, au Comité National d'Actions Sociales (CNAS), ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Enfin, pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques seront mis à disposition des personnels en position de travail isolé

8) Vittel, Communications

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel sera mis en place.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique seront les principaux axes de ce service dédié, il accompagnera également les autres services de la Ville pour améliorer la communication interne et externe, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

Enfin, la Ville installera des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes.

VI. <u>L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</u>

Malgré les différentes annonces gouvernementales récentes, il est quasiment certain que la ville continuera à subir une diminution de ses dotations, en particulier des diverses compensations. Comme les années passées, toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 40 %.

Les contraintes et les objectifs demeurent donc les mêmes que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire que la prospective a relevé comme fragile.

A. Diminuer les coûts de fonctionnement

L'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment avec l'installation de la fibre optique entre les sites municipaux et la gestion des factures.

Les groupements de commandes permettant de bénéficier d'un effet masse seront également reconduits.

Concernant *les ressources humaines*, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme les années passées, analysée à chaque départ à la retraite.

B. Contenir la pression fiscale

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances votée par le parlement reste modeste et ne permet pas de dégager de recettes supplémentaires significatives.

Néanmoins, la municipalité a fait le choix, encore cette année, et pour la cinquième année consécutive, de ne pas majorer les taux d'imposition conformément à ces engagements de campagne.

C. Emprunter a minima

Pour 2018, le montant de l'emprunt d'équilibre sera limité à l'engagement de la ville en faveur du maintien de la ligne ferroviaire n°14. Son montant sera déterminé en fin d'année, en fonction des besoins et des subventions obtenues. À noter que, comme depuis les 3 années antérieures, les investissements 2017 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.